

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

DELIBERATION 2025-06-58

OBJET : CHARTE INFORMATIQUE - ACTUALISATION

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Pierre GRANDJEAN à Ingrid MORVAN

Gisèle LE DALL à Anne DELAROCHE

Pierre BODART à Claire LE ROY

Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM

Emmanuel MORUCCI à Régine SAINT-JAL



Madame Marie-Françoise VOXEUR a été nommée secrétaire de séance.

CHARTRE INFORMATIQUE - ACTUALISATION

Par délibération n°2017-12-101, la ville de Guipavas a adopté une charte informatique fixant les conditions générales et particulières d'utilisation des ressources informatiques et de communication de la ville de Guipavas.

La charte informatique encadrait jusqu'à présent l'usage des outils numériques mis à disposition des agents et des élus. Or, depuis cette date, les usages informatiques ont profondément évolué, tout comme les exigences réglementaires, notamment en matière de protection des données personnelles et de sécurité des systèmes d'information.

L'actualisation de cette charte s'est imposée pour répondre à plusieurs enjeux :

- intégrer les nouvelles pratiques de travail, telles que l'accès distant sécurisé,
- renforcer les règles de cybersécurité face à des menaces accrues,
- clarifier les droits et responsabilités des utilisateurs dans un cadre juridique renouvelé (RGPD, loi pour la confiance dans l'économie numérique, etc.).

La charte précise ainsi les conditions d'accès au système d'information, l'usage des matériels et logiciels, la gestion de la messagerie, la navigation sur Internet, ou encore l'utilisation des réseaux sociaux dans un cadre professionnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la charte informatique de la commune de Guipavas.

P.J. : Charte informatique

Avis du Comité Social Territorial : Favorable

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
A GUIPAVAS, LE 27 JUIN 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB

La secrétaire de séance,
Marie-Françoise VOXEUR

